Thue et Mue

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES 2025-2026

À partir du 17 mars et jusqu'au 31 mai 2025

La commune de Thue et Mue rassemble les communes déléguées suivantes : Bretteville-l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le Mesnil-Patry, Putot-en-Bessin et Sainte-Croix-Grand-Tonne.

JE VÉRIFIE QUE MON ENFANT EST CONCERNÉ (3 CAS POSSIBLES) ET J'IDENTIFIE SON ÉCOLE

1er cas : Mon enfant est né AVANT **le 1er janvier 2023**. Il est concerné par l'inscription scolaire et périscolaire 2025-2026 (les écoles du territoire n'accueillent pas les toutes petites sections).

2ème : Votre enfant entre en CP en 2025-2026 :

- À Cheux, vous n'avez pas besoin d'inscrire votre enfant. Le passage en CP se fait automatiquement car il s'agit de la même école primaire (de la petite section au CM2).
- À Bretteville-l'Orgueilleuse, votre enfant quitte l'école maternelle (de la petite section à la grande section) pour aller à l'école élémentaire (du CP au CM2). L'inscription administrative sera réalisée par nos services. Vous serez informé de la réalisation de cette étape par mail. Il vous restera cependant à procéder à l'inscription pédagogique auprès du directeur d'école (voir étape 6 à la page 7).

3ème : Vous arrivez sur le territoire.

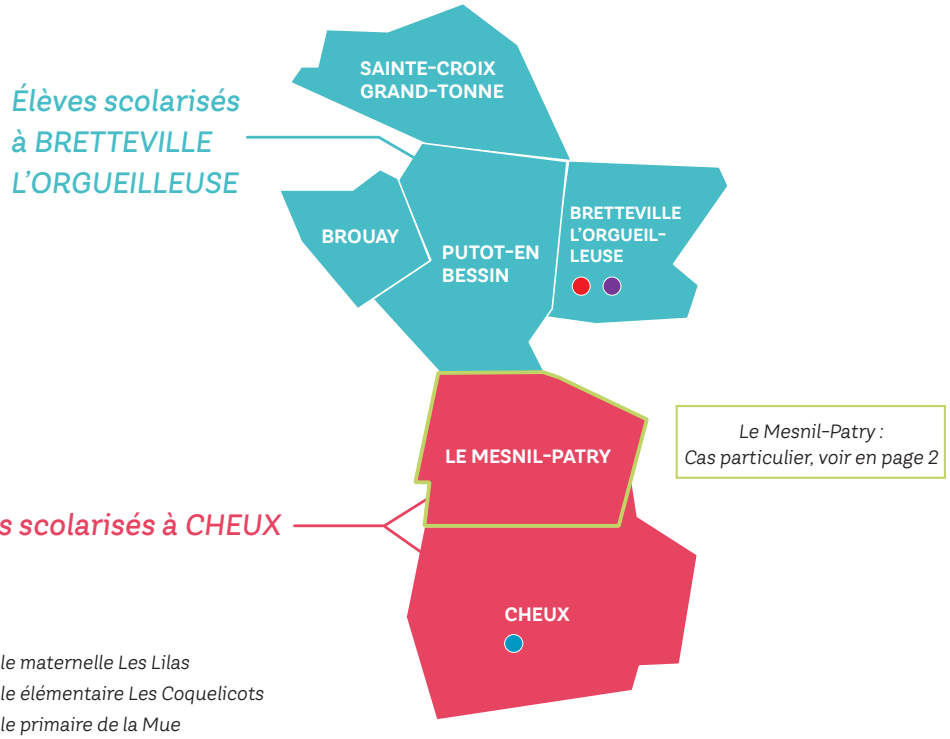

CAS PARTICULIER :
MA FAMILLE RÉSIDE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DU MESNIL-PATRY

SITUATION 1 : J'ai un enfant **inscrit (jusqu'au CM1)** en 2024-2025, dans une des écoles de Saint-Manvieu-Norrey. Pour la rentrée 2025/2026, **j'ai la possibilité d'inscrire cet enfant et ses frères et/ou soeurs** :		
Option 1 : À l'école de Cheux (avec un transport assuré du Mesnil-Patry vers Cheux).	Option 2 : Dans l'une des écoles de Bretteville-l'Orgueilleuse (transport assuré par la famille).	Option 3 : Dans l'une des écoles de Saint-Manvieu–Norrey. Dans ce cas, merci de remplir uniquement l'annexe 1 (page 9 et 10) du présent document et l'adresser à : rpa-se@thueetmue.fr Le reste de la procédure ne vous concerne pas.

SITUATION 2 : Je **n'ai pas d'enfant inscrit** dans une des écoles de Saint-Manvieu-Norrey. Pour la rentrée 2025/2026, **j'ai la possibilité d'inscrire mon enfant** :	
Option 1 : À l'école de Cheux (avec un transport assuré du Mesnil-Patry vers Cheux).	Option 2 : Dans l'une des écoles de Bretteville-l'Orgueilleuse (transport assuré par la famille).

À LIRE AVANT DE COMMENCER :

Je prépare les pièces justificatives suivantes (scannées) :

- Justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois ou le dernier avis d'imposition).
- Livret de famille (toutes les pages parents + enfant).
- Carnet de santé **(pages de vaccination avec le nom et le prénom de l'enfant).**
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

L'inscription comporte différentes étapes. Des délais de traitement par nos services sont nécessaires entre chaque étape (environ 48h) afin de poursuivre l'inscription.

Nous vous conseillons vivement de lire l'intégralité de l'étape, symbolisée par une puce bleue, comme celle-ci

avant de démarrer.

JE VAIS SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE : *THUEETMUE.FR*

Je clique sur le visuel « Inscriptions scolaires 2025-2026 » et je suis les étapes pas à pas.

Étape 1

Option 1 : **J'ai déjà inscrit** l'un de mes enfants dans l'une des écoles de Bretteville-l'Orgueilleuse ou Cheux :

- J'arrive sur l'Espace Famille. Je renseigne mon espace personnel (identifiant et mot de passe) puis je me connecte. Pour inscrire mon enfant, je dois l'ajouter dans mes membres foyer (étape 2), l'inscrire (étape 3) et renseigner sa fiche sanitaire (étape 4).

Option 2 : **Je n'ai jamais inscrit** d'enfant dans l'une des écoles de Bretteville-l'Orgueilleuse ou Cheux. Il s'agit de ma première connexion :

- Dans la rubrique « Je n'ai pas d'espace », je clique sur « Créer mon espace ».
- Je clique ensuite sur « Je crée mon espace » et je suis les étapes.
- Vous allez pouvoir définir votre identifiant d'utilisateur et votre mot de passe.
- Ne vous préoccupez pas de la case « Clé Espace Citoyens Enfance ».
- Effectuez le contrôle de sécurité en cliquant sur l'objet demandé, puis validez.
- Vous allez tout de suite recevoir une confirmation par mail : « Votre demande de création d'un espace personnel a bien été prise en compte ».
- Cliquez IMPÉRATIVEMENT sur le lien d'activation reçu par mail, puis connectez-vous à votre espace personnel.

Étape 2

J'AJOUTE MON ENFANT DANS MES MEMBRES FOYER

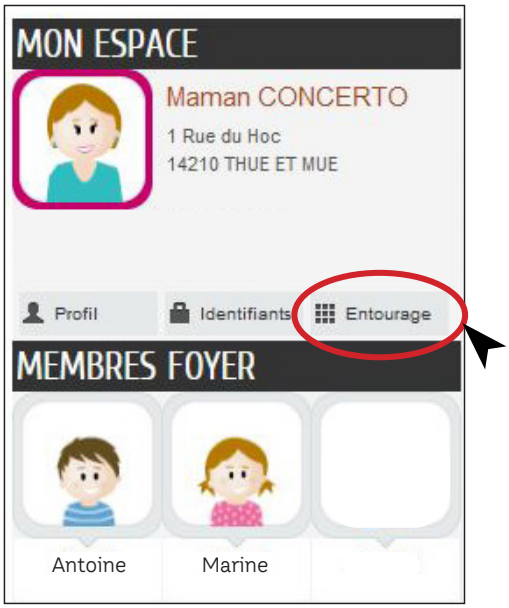

- Ajoutez votre enfant dans la rubrique « Membres foyer » en cliquant sur le bouton « Entourage ».
- Cliquez ensuite sur la case « déclarer mon entourage ».
- Cliquez sur COMMENCER >

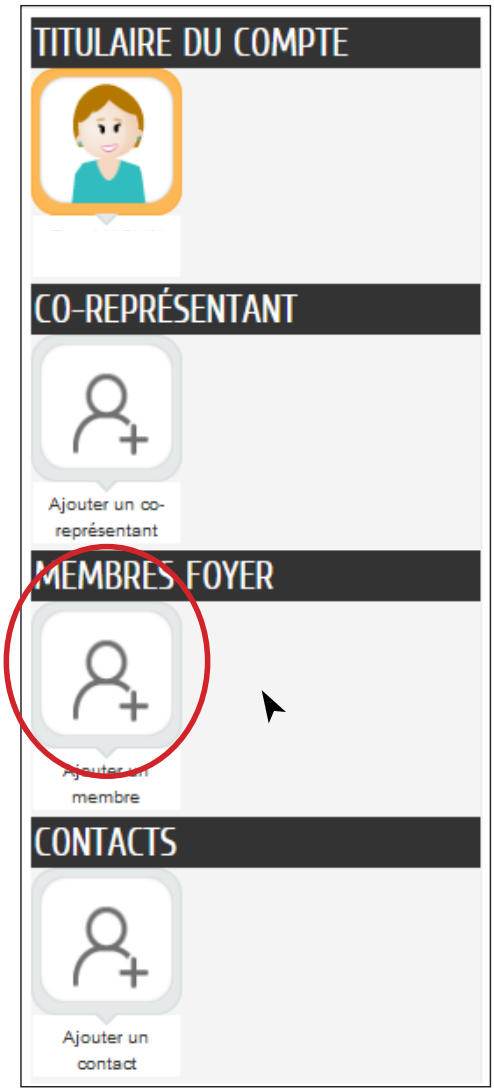

- Dans la rubrique « Membres foyer », cliquez sur « Ajouter un membre ».
- Renseignez les informations, ajoutez les pièces jointes et cliquez sur ALLEZ À L'ETAPE 2
- Vous visualisez un récapitulatif. Validez.
- Sous 48h, vous recevrez un mail vous invitant à inscrire administrativement votre enfant en cliquant sur un lien **(étape 3, voir page 4 de la procédure)**.

Étape 3

J'INSCRIS MON ENFANT

- Connectez-vous à l'Espace Famille.
- Sur votre accueil, votre enfant est désormais ajouté dans vos « Membres foyer ».

Vous allez pouvoir l'inscrire.

- Cliquez sur la vignette de votre enfant (ici : Tom)
- Parmi les cases bleues, cliquez sur « Inscription scolaire »

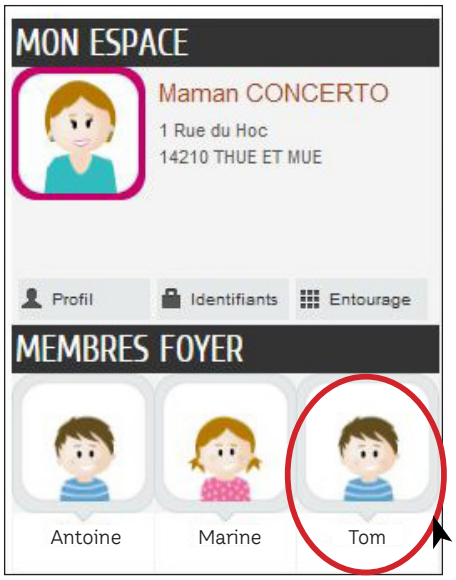

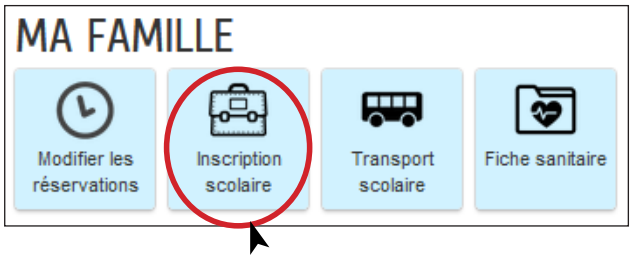

- Deux lignes dans un bloc orange apparaissent. Cliquez sur la ligne concernée (avec dérogation ou sans dérogation).

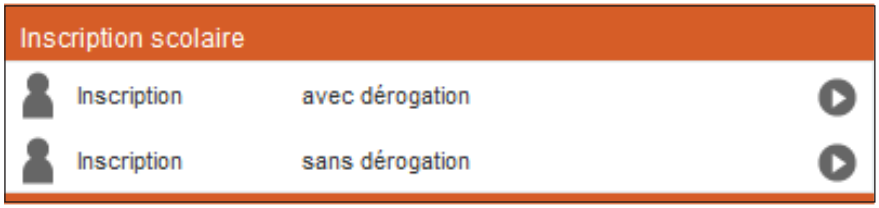

- Cliquez sur COMMENCER >
- Renseignez les informations, ajoutez la ou les pièces jointes et cliquez sur ALLEZ À L'ETAPE 2
- Vous visualisez un récapitulatif. Validez.
- Sous 48h, vous recevrez un mail vous invitant à renseigner la fiche sanitaire de votre enfant en cliquant sur un lien **(étape 4, voir page 5 de la procédure)**.

Étape 4

JE RENSEIGNE LA FICHE SANITAIRE DE MON ENFANT

Votre enfant est désormais inscrit (administrativement). Vous allez pouvoir renseigner sa fiche sanitaire.

- Connectez-vous à l'Espace Famille.
- Cliquez sur la vignette de votre enfant et cliquez sur « Fiche sanitaire »

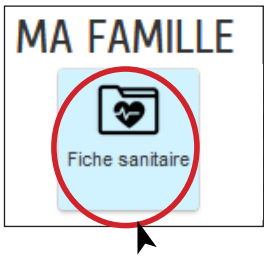

- Cliquez sur le bouton METTRE À JOUR
- Cliquez sur COMMENCER >
- Renseignez les informations, ajoutez la ou les pièces jointes et cochez la case « Engagement »

- Cliquez sur ALLEZ À L'ETAPE 2
- Vous visualisez un récapitulatif. Validez.
- Sous 48h, vous recevrez un mail confirmant le traitement positif de votre fiche sanitaire.
- Une fois le mail reçu, vous pouvez passer à l'étape 5.

Étape 5

J'ÉDITE MES DOCUMENTS AVANT LE RENDEZ-VOUS AVEC LE DIRECTEUR D'ÉCOLE

Vous allez pouvoir imprimer la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de votre enfant.

- Connectez-vous à l'Espace Famille.
- Sur le tableau de bord, cliquez sur la vignette « Edition de documents ».

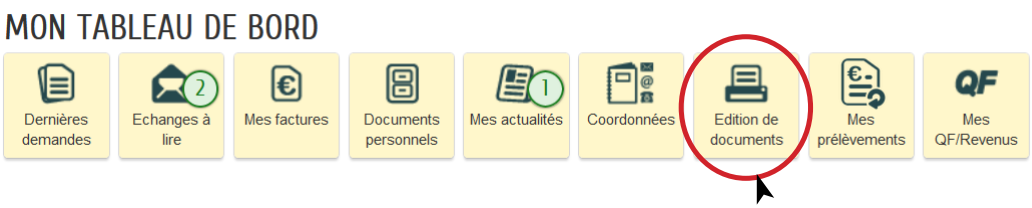

- Puis cliquez sur « Fiche de renseignements », téléchargez et imprimez-la.
- Cliquez sur « Fiche sanitaire », téléchargez et imprimez-la.

Étape 6

J'INSCRIS MON ENFANT AUPRÈS DU DIRECTEUR D'ÉCOLE

Une fois inscrit administrativement, je prends rendez-vous auprès du directeur d'école selon les indications ci-dessous. Lors du rendez-vous, **j'apporte la fiche de renseignements et la fiche sanitaire** de mon enfant.

MATERNELLE BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	ÉLÉMENTAIRE BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	PRIMAIRE CHEUX
Veuillez contacter l'école maternelle « Les Lilas » pour finaliser l'inscription. Tél. : 02 31 80 74 78 Mail : ce.0141674u@ac-normandie.fr Une visite de l'école est proposée le mardi 3 et le lundi 16 juin à partir de 16h30 (créneaux à réserver après inscription administrative, auprès de la directrice). *Céline DIERSTEIN, directrice.*	Veuillez contacter l'école élémentaire « Les Coquelicots » pour finaliser l'inscription. Tél. : 02 31 80 70 28 Mail : ce.0140732v@ac-normandie.fr Une visite de l'école est proposée le vendredi 13 juin à 16h30, 17h, 17h30 ou 18h. Ou le samedi 14 juin à 11h45 ou 12h15 (créneaux à réserver après inscription administrative, auprès de la directrice). *Audrey MOULIN, directrice intérimaire.*	Une visite de l'école est proposée le mardi 17 juin à 17h30. Contacter l'école seulement si indisponibilité. Tél. : 06 01 41 08 78 Mail : ce.0140736z@ac-normandie.fr *Claire DAUGE-LEMOINE, directrice.*

BESOIN D'AIDE ?

Si vous avez des questions sur la vie de votre enfant sur le temps périscolaire ou si vous avez un problème lors de votre inscription, contactez le responsable de pôle de l'école de votre enfant :

BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

École maternelle Les Lilas
École élémentaire Les Coquelicots
à Thue et Mue
(Bretteville-l'Orgueilleuse)
Monique LORIER
Tél : 07 78 41 44 61
rpe-bretteville@thueetmue.fr

CHEUX

École primaire de la Mue
à Thue et Mue (Cheux)
Christine CORNIERES
Tél : 07 78 41 44 59
rpe-cheux@thueetmue.fr

BRAVO,
Votre enfant est inscrit à l'école
et aux services périscolaires sauf le transport.

Étape 7

J'INSCRIS MON ENFANT AU TRANSPORT SCOLAIRE

Les services éducatifs vous adresseront en juin un email avec un formulaire d'inscription au transport.

J'HABITE :		
SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE ou **BROUAY** ou **PUTOT-EN-BESSIN**	**Transport possible vers :**	Écoles de Bretteville-l'Orgueilleuse
BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE ou **CHEUX**	Pas de transport	
LE MESNIL-PATRY	**Transport possible vers :**	École de Cheux ou Écoles de Saint-Manvieu-Norrey (voir avec la commune de Saint-Manvieu-Norrey)

Étape 8

JE RÉSERVE LES CRÉNEAUX

Une fois les inscriptions effectuées, il est nécessaire de réserver les créneaux à la cantine, à la garderie et au transport scolaire. Pour cela, vous serez contacté par mail en juillet par les services éducatifs de la commune de Thue et Mue.
Pour les nouveaux inscrits, si vous souhaitez mettre un calendrier de garde alternée, contacter le 02 31 26 47 72.

ANNEXE 1
DEMANDE DE DEROGATION DES ENFANTS RESIDANT AU MESNIL-PATRY VERS LES ECOLES DE SAINT-MANVIEU-NORREY

Pour les familles résidant sur la commune déléguée du Mesnil-Patry, une dérogation scolaire est à demander et à déposer à la commune de Thue et Mue chaque année pour toute demande de scolarisation dans les écoles de Saint-Manvieu-Norrey.

Pour les situations suivantes :

- Votre enfant entre en PS ou en CP et son frère ou sa sœur est déjà scolarisé(e) dans l'une des écoles de-Saint Manvieu-Norrey
- Votre enfant entre en CP et était scolarisé en maternelle à Saint-Manvieu-Norrey
- L'état de santé de l'enfant nécessite des soins réguliers et prolongés dans la commune de scolarisation d'accueil plutôt que dans la commune de résidence.

Cette dérogation sera étudiée par la commune de Thue et Mue qui émettra un avis favorable ou non puis transmettra le dossier à la commune de Saint-Manvieu-Norrey qui validera ou non également cette dérogation.

ELEVE DOMICILIE AU MESNIL-PATRY (commune déléguée de Thue et Mue)

NOM : _____ **Prénom :** _____ ☐ **Garçon** ☐ **Fille**

Date de naissance : ___/___/20___ **Lieu de naissance :** _____ **Département :** _____

REPRESENTANT LEGAL 1

☐ Monsieur/Madame (NOM et Prénom) : _____

Autorité parentale : OUI NON

Situation de famille : Célibataire / Vie maritale / Marié(e) / Pacsé(e) / Divorcé(e) / Séparé(e) / Veuf (Veuve)

Adresse : _____

CP : _____ Commune : _____

Tél : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___ Tél pro : ___/___/___/___/___

REPRESENTANT LEGAL 2

☐ Monsieur/Madame (NOM et Prénom) : _____

Autorité parentale : OUI NON

Situation de famille : Célibataire / Vie maritale / Marié(e) / Pacsé(e) / Divorcé(e) / Séparé(e) / Veuf (Veuve)

Adresse : _____

CP : _____ Commune : _____

Tél : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___ Tél pro : ___/___/___/___/___

DEMANDE UNE INSCRIPTION

MOTIF : ☐ Poursuite scolarité ☐ Raison médicale ☐ Fratrie

☐ Autres _____

Quelle école ? _____ A partir de quelle date ? : _____

Quelle classe ?

Maternelle : ☐ PS ☐ MS ☐ GS

Elémentaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

FRATRIE (sœur/frère) DANS LE FOYER

NOM et prénom	Sexe	Date de naissance	Ecole

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A _____ le _____ Signature(s)

Accord de M. ou Mme le Maire pour la prise en charge des frais de fonctionnement :
(Application de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983)

☐ OUI ☐ NON

Motif : _____

Date, signature et cachet du Maire de Thue et Mue

AVIS de la commune de Thue et Mue

☐ FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE

Ecole d'affectation : _____

Date et signature du Maire de Thue et Mue

AVIS de la commune de Saint-Manvieu-Norrey

☐ FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE

Ecole d'affectation : _____

Date et signature du Maire de Saint-Manvieu-Norrey